



Distr. générale
29 octobre 2019

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-septième session

Réunion du groupe d'experts

Durban (Afrique du Sud), 11–13 novembre 2019

Ordre du jour provisoire annoté

I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tient ses sessions ordinaires une fois tous les deux ou trois ans. L'offre du Gouvernement sud-africain d'accueillir la dix-septième session a été acceptée par la Conférence à sa seizième session, tenue à Libreville du 12 au 16 juin 2017.
2. Ainsi, il a été convenu que la dix-septième session se tiendrait à Durban (Afrique du Sud) du 11 au 15 novembre 2019. La session comportera un segment d'experts, du 11 au 13 novembre, et un segment ministériel, les 14 et 15 novembre.
3. Le Bureau de la Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts de la dix-septième session (AMCEN/17/EGM/1). Il a aussi adopté le thème de la session, à savoir « Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique ».
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la dix-septième session (AMCEN/17/INF/1). Une liste complète des documents établis pour la session figure dans l'annexe I au présent document.

II. Objectifs et vue d'ensemble de la dix-septième session

5. Le principal objectif de la dix-septième session est d'offrir aux ministres africains chargés de l'environnement une plateforme pour délibérer des stratégies, plans et mesures concrets nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales ainsi que des cadre régionaux et mondiaux en vue de parvenir à la durabilité environnementale et la prospérité sur l'ensemble du continent. Les débats qui seront menés lors de la dix-septième session s'appuieront sur le thème central de la septième session extraordinaire et de la seizième session ordinaire de la Conférence, à savoir « Mise en œuvre des politiques environnementales » et « Investir dans des solutions environnementales innovantes afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ».
6. La dix-septième session de la Conférence traitera de questions telles que la promotion de l'économie circulaire en Afrique ; le rôle des ministres et des responsables politiques africains en ce qui concerne les incidences sur les politiques et les possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique ; la promotion de l'économie de la biodiversité et de la comptabilisation du capital naturel en Afrique ; et la promotion de l'économie bleue et océanique en Afrique.
7. Parmi les autres questions devant être abordées lors la dix-septième session figureront les préparatifs de la vingt-cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui devrait se tenir du 2 au 13 décembre 2019 à Madrid ; des questions relatives à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; les textes issus de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier

en Afrique ; les textes issus de la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; les préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ; ainsi que le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue.

8. La Conférence recevra des informations concernant la qualité de l'air, la santé et les changements climatiques dans le contexte de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie ; des questions relatives à la science, la recherche et les observations, de la part de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie ; la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement ; la mise en œuvre de la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo) ; et les préparatifs de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.

9. La session traitera également de questions intéressant la Conférence, en particulier les contributions des États membres à son Fonds d'affectation spéciale, la collaboration avec d'autres secteurs et la mise en œuvre de décisions adoptées lors de précédentes sessions de la Conférence.

10. Le groupe d'experts portera à l'attention des ministres les questions ci-dessus, notamment en fournissant des projets de déclaration, de décisions et de messages clés, pour examen.

III. Points inscrits à l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture de la réunion

11. La réunion du groupe d'experts sera présidé par le représentant du Président de la Conférence, le Ministre gabonais des forêts, de la mer et de l'environnement en charge du Plan climat, tandis que le représentant du Vice-Président de la Conférence exercera les fonctions de rapporteur. En l'absence de l'un ou l'autre de ces membres du Bureau, une réunion de celui-ci sera organisée la veille de l'ouverture de la dix-septième session pour faire le point sur l'organisation de la Conférence et décider lesquels des membres du Bureau présents se verront assigner des responsabilités durant la dix-septième session, conformément aux statuts de la Conférence.

12. Le Bureau de la Conférence comprend actuellement les membres suivants :

- a) Président : Gabon ;
- b) Vice-Présidents : Côte d'Ivoire, Éthiopie et Maroc ;
- c) Vice-Président et Rapporteur : Afrique du Sud.

13. Le représentant du Vice-Président de la Conférence (Afrique du Sud) prononcera une allocution de bienvenue et un certain nombre de partenaires prendront brièvement la parole devant la Conférence. Les représentants du PNUÉ, qui assure le secrétariat de la Conférence, et de la Commission de l'Union africaine prononceront également des déclarations d'ouverture, suivis par le représentant du Gabon, le Président de la Conférence, qui formulera des observations liminaires.

Point 2

Questions d'organisation

a) Élection du Bureau

14. Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de la Conférence, la réunion du groupe d'experts se réunira sous les auspices du Bureau de la seizième session. En conséquence, le Gabon exercera les fonctions de président, alors que l'Afrique du Sud exercera celles de rapporteur.

15. Des consultations sous-régionales seront encouragées en vue de la nomination de candidats aux postes vacants durant la période biennale 2019–2021, notamment aux postes de vice-présidents et de rapporteur représentant l'Afrique occidentale, septentrionale, orientale et centrale au Bureau de la Conférence. Une répartition des membres du Bureau depuis 1985 (AMCEN/17/INF/2) sera distribuée pour servir de base à l'examen de ce sous-point.

b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

16. Les experts souhaiteront peut-être adopter l'ordre du jour et le programme de travail sur la base de l'ordre du jour provisoire (AMCEN/17/EGM/1) et du programme de travail figurant à l'annexe II du présent document.

17. Le groupe d'experts souhaitera peut-être constituer les groupes de travail qu'il jugera nécessaires. Le Président invitera les experts à se joindre à l'un de ces groupes et à faire connaître leur choix au secrétariat avant la fin des travaux du premier jour de la réunion.

18. Un représentant du secrétariat présentera l'introduction, les objectifs de la réunion ainsi que des informations sur les groupes de travail.

Point 3**Examen du rapport du secrétariat**

19. Le secrétariat présentera un rapport sur les activités de la Conférence durant la période intersessions 2017–2019 (AMCEN/17/EGM/3).

Point 4**Actions visant à favoriser la durabilité environnementale et la prospérité en Afrique**

20. Les récentes décisions et proclamations de la CMAE visent à inciter la prise de mesures individuelles et collectives par les États membres, les parties prenantes et d'autres partenaires. Dans le cadre de l'orientation stratégique d'une mise en œuvre améliorée, des progrès notables continuent d'être accomplis tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel. Toutefois, il est nécessaire de renforcer la mise en œuvre des décisions de la CMAE et d'autres cadres pertinents afin d'accroître leurs effets bénéfiques et d'assurer la durabilité environnementale du continent.

21. La dix-septième session de la Conférence offre à la CMAE l'occasion de combler le fossé entre les décisions prises et leur mise en œuvre efficace. Il est impératif que la CMAE vise à accorder une priorité élevée à l'incidence de ses décisions et déclarations dans le cadre de la transformation socioéconomique en vue de parvenir à la durabilité environnementale et la prospérité.

22. Afin de présenter le point 4 de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat fera un exposé concernant le contexte dans lequel les sous-points connexes seront examinés. Le secrétariat a également élaboré un document de réflexion sur le sujet (AMCEN/17/3).

a) Promouvoir l'économie circulaire en Afrique

23. Ces dernières années, le concept d'économie circulaire a pris de l'ampleur sur la scène mondiale. L'économie circulaire représente une occasion de promouvoir des niveaux plus élevés d'utilisation rationnelle des ressources et d'ajouter de la valeur durant la transformation des ressources naturelles de l'Afrique.

24. La session devrait étudier la manière dont il convient de promouvoir le renforcement des pratiques de l'économie circulaire dans la région afin de contribuer à la durabilité environnementale sur l'ensemble du continent. Un bref exposé sur ce point de l'ordre du jour sera présenté par le secrétariat, qui a également élaboré un document visant à susciter des débats sur le sujet (AMCEN/17/4).

b) Promouvoir l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel en Afrique

25. L'extraordinaire richesse dont l'Afrique jouit en termes de biodiversité et de services écosystémiques ainsi que l'abondance de savoirs autochtones et locaux constituent un atout stratégique pour le développement durable dans la région. L'Afrique dispose de solutions qui lui permettraient de profiter pleinement des avantages qu'offre la richesse de sa biodiversité et d'explorer les moyens d'utiliser cette richesse de façon durable afin de contribuer à son développement économique et technologique.

26. Afin de plaider en faveur de l'économie de la biodiversité, il est important de quantifier les contributions de la nature au produit intérieur brut. L'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques ainsi que l'intégration systématique du capital naturel dans les comptabilités nationales sont cruciales.

27. La réunion du groupe d'experts devrait présenter des messages clés sur la manière dont l'Afrique peut favoriser le développement coordonné de l'économie de la biodiversité. Un représentant

du secrétariat présentera un bref exposé sur ce sous-point. Les experts seront saisis du document AMCEN/17/5 afin de faciliter leurs débats.

c) Promouvoir l'économie bleue et océanique en Afrique

28. L'économie bleue/océanique englobe les activités économiques engendrées par les espaces aquatiques, tels que les océans, côtes, mers, cours d'eau, lacs, eaux souterraines, zones humides et plaines inondables, et les ressources en eau connexes. L'Afrique est dotée d'un vaste réseau de ressources aquatiques et d'espaces océaniques étendus et connectés. Correctement utilisée, l'économie bleue/océanique peut être le moteur de la croissance économique pour 75 % du continent.

29. Bien qu'il soit reconnu que les océans d'Afrique comptent parmi les ressources environnementales les plus riches du monde, leur importance en tant que source de revenus permettant d'orienter la croissance des économies des pays africains reste sous-estimée. Les experts auront l'occasion d'engager des discussions approfondies et d'élaborer des messages clés sur les mesures à prendre pour faire progresser l'économie bleue/océanique en Afrique. Un représentant du secrétariat fera un bref exposé sur ce sous-point ; le secrétariat a également établi un document d'information sur la question (AMCEN/17/6).

Point 5

Changements climatiques

30. De brefs exposés seront présentés sur les sujets suivants liés au changement climatique. Ces exposés sont destinés à introduire les thèmes et à permettre un examen plus détaillé lors des séances de travail en groupe.

a) Textes issus du Sommet Action Climat 2019 et préparatifs de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

31. Le Sommet Action Climat 2019 convoqué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est tenu le 23 septembre au Siège de l'ONU à New York. Des dirigeants gouvernementaux et du secteur privé ont, à cette occasion, fait des déclarations d'importance majeure qui ont donné un nouvel élan à l'action climatique et donné la preuve d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'en accélérer rapidement le rythme.

32. La vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 2 au 13 décembre 2019 à Santiago (Chili). Cette session est connue comme celle "du moment d'agir" en raison de la nécessité pour tous les pays d'élargir leurs engagements en matière de lutte contre le réchauffement planétaire.

33. Des représentants du Groupe africain de négociateurs présenteront un résumé des résultats du Sommet Action Climat 2019, suivi d'un aperçu, d'une analyse et d'un état actualisé des négociations relatives aux changements climatiques et des questions non encore réglées dans le cadre des préparatifs de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties.

b) Exposé sur la coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie : pureté de l'air, santé et changements climatiques

34. Les polluants atmosphériques à courte durée de vie, dont le carbone noir, le méthane, l'ozone troposphérique et les hydrofluorocarbures, sont des forceurs climatiques qui produisent des effets plusieurs fois plus importants que ceux du dioxyde de carbone sur le plan du réchauffement planétaire et des impacts mondiaux ou régionaux liés au climat, notamment des effets néfastes sur la santé et la productivité des personnes, ainsi que sur les écosystèmes et l'agriculture.

35. Un représentant de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air fera un bref exposé sur l'Évaluation intégrée de la pollution atmosphérique et des changements climatiques en Afrique, un programme axé sur la lutte contre la pollution atmosphérique croissante et les menaces climatiques qui y sont associées et la promotion du renforcement des capacités et des mesures visant à réduire la pollution atmosphérique, en particulier les forceurs climatiques à courte durée de vie. Le secrétariat de la Coalition a établi une note d'information sur le sujet (AMCEN/17/REF/4)

c) Exposé sur les questions touchant la science, la recherche et l'observation par la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie

36. La Conférence ministérielle africaine sur la météorologie travaille actuellement avec l'Organisation météorologique mondiale à améliorer la création en commun d'indicateurs sectoriels des risques et impacts liés au climat aux niveaux national et régional. Cette initiative sera utile pour le

Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques, l'établissement du bilan mondial de 2023 et la planification de l'adaptation.

37. Un représentant de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie fera un bref exposé sur ce sous-point. Le secrétariat de la Conférence a établi une note d'information sur le sujet (AMCEN/17/REF/2).

d) Incidences sur les politiques et possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique : le rôle des ministres et des responsables politiques africains

38. Depuis l'adoption de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2015, les pays d'Afrique ont réalisé des progrès notables dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national. Malgré ces progrès accomplis, il reste difficile de mettre en place des politiques propices à cette mise en œuvre.

39. Un débat constructif sera mené afin d'améliorer les connaissances concernant les normes appropriées en matière de politique et les possibilités de financement, en particulier celles offertes par le financement du développement, le financement de l'action climat et le financement vert, l'investissement privé et les ressources internes consacrées par les pays du continent à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Un représentant de la Banque africaine de développement fera un bref exposé sur ce sous-point. Des informations relatives à ce point de l'ordre du jour sont présentées dans le document AMCEN/17/7.

Point 6

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

40. Un représentant de l'équipe technique du Corps diplomatique africain basé à Nairobi présentera de brefs exposés sur le rapport de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ; l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions parrainées par le Groupe des États d'Afrique ; les enseignements tirés et la voie à suivre. Un représentant du Bureau des affaires de gouvernance du PNUÉ fera un exposé sur la feuille de route en vue de la cinquième Assemblée pour l'environnement. Les informations y relatives figurent dans le document AMCEN/17/REF/1. Ces exposés sont destinés à introduire les sujets et à permettre un examen plus détaillé lors des séances de travail en groupe.

a) Rapport de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions parrainées par le Groupe des États d'Afrique

41. La quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement s'est tenue du 11 au 15 mars 2019 à Nairobi, sur le thème : « Des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables ». Le Groupe des États d'Afrique a parrainé plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée, notamment sur les moyens de relever les défis environnementaux grâce à des pratiques commerciales durables ; les innovations concernant le pastoralisme et les pâturages durables ; l'innovation en matière de biodiversité et de dégradation des terres ; les liens entre la pauvreté et l'environnement ; et la mise en œuvre et le suivi des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

b) Engagement du Groupe des États d'Afrique, enseignements tirés et voie à suivre

42. La participation de l'Afrique à l'Assemblée s'est déroulée sous la direction du Président de la CMAE, le Gabon, et du Bureau de la CMAE, en collaboration avec les représentants permanents basés à Addis-Abeba, Genève, Nairobi et New York et avec l'appui du secrétariat de la CMAE, qui a coordonné les travaux du Groupe africain des négociateurs. Le Burkina Faso et l'Afrique du Sud ont été élus membres du Bureau de l'Assemblée représentant l'Afrique.

c) Position du Groupe des États d'Afrique sur les thèmes éventuels de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

43. Dans sa décision 4/2, intitulée " Ordre du jour provisoire et date et lieu de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ", l'Assemblée a prié son Bureau, agissant en consultation avec le Comité des représentants permanents, de définir un thème pour la cinquième session au plus tard le 31 décembre 2019.

Point 7

Autres questions relatives au développement durable en Afrique

44. De brefs exposés seront faits sur d'autres questions liées au développement durable en Afrique. Ces exposés sont destinés à introduire les sujets et à permettre un examen plus détaillé lors des séances de travail en groupe.

a) Textes issus de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et leurs implications pour l'Afrique

45. La quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, s'est tenue du 2 au 13 septembre 2019 à New Delhi, sur le thème " Restaurer les terres, assurer l'avenir ", l'accent étant mis sur la neutralité au niveau mondial en matière de dégradation des terres, conformément à la cible 15.3 des objectifs de développement durable. Cette session a permis aux pays de diverses régions du monde touchés par la sécheresse et la désertification d'échanger des vues et des données d'expérience sur les activités de lutte contre la désertification et de renforcer leur coopération sur les questions qu'il y aurait tout intérêt à traiter au niveau régional. Un représentant du Groupe des États d'Afrique fera un bref exposé sur ce sous-point.

b) Textes issus de la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et leurs implications pour l'Afrique

46. La dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction s'est tenue du 17 au 26 août 2019, à Genève. La Conférence des Parties a, à cette occasion, adopté la Vision stratégique de la CITES pour l'après 2020, dans laquelle les Parties ont confirmé leur opinion collective que la CITES devrait être un chef de file dans la promotion d'un changement porteur de transformation en matière de conservation et de gestion des espèces sauvages. Un représentant du Groupe des États d'Afrique fera un bref exposé sur ce sous-point.

c) Préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue

47. La quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra en octobre 2020 à Kunming (Chine). Il est prévu d'y adopter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui marque un tournant important dans l'histoire de la gouvernance internationale de la biodiversité. Un représentant de l'Égypte fera un bref exposé sur ce sous-point.

d) Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement

48. La première réunion de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est tenue les 20 et 21 septembre 2018 à l'Office des Nations Unies à Nairobi, immédiatement après la septième session extraordinaire de la CMAE. À la fin de la réunion, la Plateforme a adopté par acclamation le communiqué officiel, dans lequel les ministres exprimaient leur accord sur divers points et convenaient notamment d'appuyer la Plateforme en tant que moyen de promouvoir le partage de solutions novatrices aux problèmes environnementaux en Afrique. Un représentant du NEPAD (rebaptisée « Agence de développement de l'Union africaine » le 29 juillet 2019) fera un bref exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus de la réunion.

e) Mise en œuvre de la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo)

49. La Convention de Maputo est entrée en vigueur en 2016 après sa ratification par les 15 États membres requis. Pour pouvoir assurer sa mise en œuvre efficace, il est nécessaire de la rendre pleinement opérationnelle. Il importe à cette fin de convoquer la première réunion de sa Conférence des Parties dès que possible. Un représentant du Burkina Faso fera un bref exposé sur ce sous-point.

f) Préparatifs de la troisième réunion de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique

50. La troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako doit se tenir du 12 au 14 février 2020 à Brazzaville, sur le thème "Des décisions à l'action : œuvrer pour un avenir sans les dangers des produits chimiques et des déchets en Afrique ". Un représentant du secrétariat fera un bref exposé sur ce sous-point.

Point 8

Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

51. Les contributions au Fonds général d'affectation spéciale et les intérêts qu'elles génèrent sont en recul, ce qui rend la situation intenable. Le Bureau de la CMAE a souligné qu'il importait que tous les États membres versent des contributions pour démontrer l'adhésion et l'engagement de la région. Le secrétariat de la CMAE a continué d'encourager les États membres à régler le montant de leurs contributions au Fonds général d'affectation spéciale, sans grand succès.

52. Un représentant du secrétariat présentera un rapport sur la situation du Fonds général d'affectation spéciale, qui figure dans le document AMCEN/17/8.

Point 9

Séances de travail en groupe

53. La réunion du groupe d'experts est appelée à créer quatre groupes de travail. Les experts seront invités à s'inscrire dans le groupe de travail de leur choix et à en informer le secrétariat avant la fin des travaux de la journée du lundi 11 novembre 2019.

54. Le premier groupe de travail discutera de la contribution de la CMAE à l'action menée en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique, du renforcement de l'économie circulaire en Afrique, de la promotion de l'économie bleue ou océanique en Afrique, du renforcement de la mise en œuvre des décisions de la CMAE, y compris son projet de programme de travail pour 2019-2021, et de la situation du Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE. Il devrait également se pencher sur les principaux messages et les décisions pertinentes de la CMAE et sur les éléments du projet de déclaration de Durban.

55. Le deuxième groupe se composera principalement du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques et sera chargé d'actualiser la position de négociation commune et les messages clés de l'Afrique dans le cadre de la préparation de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le groupe examinera également les incidences sur les politiques et les possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique et pour la réduction des forçeurs climatiques à courte durée de vie. Il devrait également se pencher sur les principaux messages et les décisions pertinentes de la CMAE et sur les éléments du projet de déclaration de Durban.

56. Le troisième groupe se penchera sur l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel en Afrique, la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue. Il devrait également se pencher sur les principaux messages et les décisions pertinentes de la CMAE et sur les éléments du projet de déclaration de Durban.

57. Le quatrième et dernier groupe examinera des questions relatives à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Il se penchera sur d'autres questions concernant le développement durable en Afrique, telles que la désertification, la préservation et la gestion des espèces sauvages, la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement, la Convention de Maputo et la Convention de Bamako. Il devrait également se pencher sur les principaux messages et les décisions pertinentes de la CMAE et sur les éléments du projet de déclaration de Durban.

58. Les groupes de travail rendront compte des résultats de leurs travaux en plénière.

Point 10

Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages

59. Un représentant du secrétariat présentera un aperçu du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages de la CMAE et demandera qu'ils soient examinés aux fins de modification et d'adoption sous la direction de le Président de la réunion du groupe d'experts.

Point 11

Adoption du rapport de la réunion du groupe d'experts

60. Un représentant du secrétariat présentera une vue d'ensemble du rapport de la réunion du groupe d'experts et demandera que ce rapport soit examiné aux fins de modification et d'adoption sous la direction du Président de la réunion du groupe d'experts.

61. Le Président invitera les experts à formuler des observations, paragraphe par paragraphe. Seules les observations de fond seront examinées et soumises par écrit au secrétariat.

62. Le Président demandera que le rapport soit adopté en principe, étant entendu que les observations des experts seront intégrées par le secrétariat dans la version finale, qui sera établie en anglais et en français.

Point 12

Questions diverses

63. Les questions importantes pertinentes non inscrites à l'ordre du jour seront examinées.

64. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse au secrétariat un exemplaire d'un document d'information pour qu'il soit distribué au cours de la session. Une version en anglais du document doit être fournie. Il doit également être fourni une version en anglais des projets de décision soumis par les gouvernements.

Point 13

Clôture de la réunion du groupe d'experts

65. Le Président invitera la Directrice du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique et le Directeur du Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine à formuler des observations finales et prononcera ensuite la clôture de la réunion.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Document</i>
Documents de travail	
AMCEN/17/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/17/EGM/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/17/EGM/3	Rapport du secrétariat (2017–2019)
AMCEN/17/EGM/5	Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue
AMCEN/17/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/17/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/17/3	Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique : contribution de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/17/4	Promouvoir l'économie circulaire en Afrique
AMCEN/17/5	Économie de la biodiversité et comptabilisation du capital naturel en Afrique
AMCEN/17/6	Promouvoir l'économie bleue et océanique durable en Afrique
AMCEN/17/7	Incidences politiques et possibilités de financement de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national : le rôle des décideurs africains
AMCEN/17/8	État du Fonds d'affectation spéciale général de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Documents d'information	
AMCEN/16/INF/1	Note d'information concernant la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/17/INF/2	Bureaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : 1985–2019
Documents de référence	
AMCEN/16/8	Rapport du segment ministériel de la seizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/SS.VII/2	Rapport du segment ministériel de la septième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/17/REF/1	Note d'information sur les quatrième et cinquième sessions de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement
AMCEN/17/REF/2	Exposé sur les questions touchant la science, la recherche et l'observation par la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie
AMCEN/17/REF/3	Note de synthèse sur la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo)
AMCEN/17/REF/4	Note de synthèse sur l'air pur, la santé, l'environnement et le climat
K1803173	Rapport de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement sur les travaux de sa première réunion
UNEP/BC/COP.2/11	Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique sur les travaux de sa deuxième réunion L'économie bleue en Afrique : Guide pratique

Annexe II

Programme de travail de la réunion du groupe d'experts du 11 au 13 novembre 2019

Lundi 11 novembre 2019

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
9 heures – 9 h 30	Point 1 Ouverture de la réunion
9 h 30 – 9 h 45	Point 2 Questions d'organisation a) Élection du Bureau b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
10 heures – 10 h 15	Point 3 Examen du rapport du secrétariat
10 h 15 – 12 heures	Point 4 Actions visant à favoriser la durabilité environnementale et la prospérité en Afrique : a) Promouvoir une économie circulaire, les entreprises vertes et le financement vert ; b) Promouvoir l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel en Afrique ; c) Promouvoir l'économie bleue et océanique en Afrique. d) Renforcer l'application des décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
12 heures – 13 heures	Point 5 Changements climatiques : a) Textes issus du Sommet Action Climat 2019 et préparatifs de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques b) Exposé sur la coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie : pureté de l'air, santé et changements climatiques c) Exposé sur les questions touchant la science, la recherche et l'observation par la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie d) Incidences sur les politiques et possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique : le rôle des ministres et des responsables politiques africains
13 heures – 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 – 15 h 30	Point 6 Assemblée des Nations Unies pour l'environnement : a) Rapport de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions parrainées par le Groupe des États d'Afrique ; b) Engagement du Groupe des États d'Afrique, enseignements tirés et voie à suivre ; c) Position du Groupe des États d'Afrique sur les thèmes éventuels de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.
15 h 30 – 17 heures	Point 7 Autres questions relatives au développement durable en Afrique

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
	<ul style="list-style-type: none"> a) Textes issus de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et leurs implications pour l'Afrique ; b) Textes issus de la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et leurs implications pour l'Afrique ; c) Préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue ; d) Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement ; e) Mise en œuvre de la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo) ; f) Préparatifs de la troisième réunion de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.
17 heures – 17 h 45	Point 8 Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
17 h 45 - 18 heures	Introduction des séances de travail en groupe
Mardi 12 novembre 2019	
9 heures – 13 heures	Point 9 Séances de groupe
13 heures – 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 – 18 heures	Point 9 Séances de groupe (suite)
Mercredi 13 novembre 2019	
9 heures – 11 h 30	Point 10 Résultats des séances de travail en groupe (plénière)
11 h 30 – 13 heures	Point 10 Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages.
13 heures – 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 – 17 heures	Point 10 Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages (suite).
17 heures – 17 h 30	Point 11 Adoption du rapport de la réunion du groupe d'experts.
17 h 30 – 17 h 45	Point 12 Questions diverses
17 h 45 - 18 heures	Point 13 Clôture de la réunion du groupe d'experts